

Certificat d'immatriculation

N° Immatriculation
A. DJ-542-XF
 Date de 1^{ère} immatriculation
B 29/09/1997
C.1 PINEDA

LAURENT

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

C.4.1

C.3

8 RUE DES PRASLES

41100 SELOMMES

D.1 PEUGEOT

D.2 8BDHXE

D.2.1

D.3 406SR/ST/S

E. VF38BDHXE80283542

F.1 0 F.2 1832 F.3 3030

G G.1 1415

J J.1 VP J.2 J.3 CI

K P.1 P.2 P.3 GO P.6 6

Q S.1 5 S.2 U.1 80

U.2 3000 V.7 V.9

X.1 VISITE AVANT LE 28/08/2016

Y.1 127 Y.2 0

Y.3 0 Y.4 4

Y.5 2.5 Y.6 133.5

H

I 05/09/2014

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4

Pour le ministre et par délégation,
 Le sous-directeur de l'action interministérielle



Ludovic GUILLAUME



COUPON DETACHABLE

Certificat d'immatriculation

DJ-542-XF 05/09/2014

2014DV88123

VF38BDHXE80283542

PEUGEOT

PINEDA

LAURENT

CRFRADJ542XF5VF38BDHXE8028354219709292VP<<<<

CI<<PEUGEOT<<<<<<<406SRSTS<<<<<2014DV8812372

1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD 2. EMISSION AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS	
3. VALABLE	4. Code pays/Code assureur/numéro
Jour Mois Année 08/11/2014	F 218 00611882 G 0001
5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur (Ces deux données sont obligatoires) DJ-542-XF	6. Catégorie du véhicule A
7. Marque du véhicule PEUGEOT	
F : remorque PTAC < ou = 500 kg	

8. Validité territoriale
 Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cbix.org).
 Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantira, pour ce qui concerne le véhicule décrit ici, la couverture d'assurance
 conformément aux lois de ce pays relative à l'obligation d'assurance. Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso

A B BG CY(1) CZ D DK E EST F FIN GB GR H I IRL IS L LT LV M N NL P PL RO S SK SLO CH
 AL AND BIH BY HR IL ☒ MA MD MK MNE ☒ RS SRB(2) TN TR UA

(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.
 (2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.

9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou de l'utilisateur du véhicule)

M. LAURENT PINEDA
8 RUE DES PRASLES
41100 SELOMMES

11. Signature de l'assureur

10. Cette carte a été délivrée par :
 NEXX Assurance S.A.
 Société Anonyme au capital de 16 182 000 euros entièrement versé
 Code de ADE 6512-2. Extrait des statuts par le Code des Assurances

Certificat d'immatriculation

N° Immatriculation

A. DJ-542-XF

Date de 1^{ère} immatriculation

B 29/09/1997

C.1 PINEDA

LAURENT

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

C.4.1

C.3

8 RUE DES PRASLES

41100 SELOMMES

D.1 PEUGEOT

D.2 8BDHXE

D.2.1

D.3 406SR/ST/S

F.1 0

F.2 1832

F.3 3030

E. VF38BDHXE80283542

G

G.1 1415

J

J.1 VP

J.2

J.3 CI

K

P.1

P.2

P.3 GO

P.6 6

Q

S.1 5

S.2

U.1 80

U.2 3000

V.7

V.9

X.1 VISITE AVANT LE 28/08/2016

Y.1 127

Y.2 0

Y.3 0

Y.4 4

Y.5 2.5

Y.6 133.5

Pour le ministre et par délégation,
Le sous-directeur de l'action interministérielle



Ludovic GUILLAUME

H

I 05/09/2014

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4

Certificat d'immatriculation

DJ-542-XF

05/09/2014

2014DV88123

VF38BDHXE80283542

PEUGEOT

PINEDA

LAURENT



COUPON DÉTACHABLE

CRFRADJ542XF5VF38BDHXE8028354219709292VP<<<<
CI<<PEUGEOT<<<<<<406SRSTS<<<<<2014DV8812372



Domicile

Signature

Date / /

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

[illegible]

- (I.1) Genre national
- (I.2) Carrosserie (CE)
- (I.3) Carrosserie (désignation nationale)
- (K) Numéro de réception par type (si disponible)
- (P.1) Cylindricité (en cm³)
- (P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
- (P.3) Type de carburant ou source d'énergie
- (P.6) Puissance administrative nationale
- (Q) Rapport puissance/masse (uniquement pour les motocycles)
- (S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
- (S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
- (U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
- (U.2) Vitesse du moteur (en min⁻¹)
- (U.2) Vitesse du moteur (en km/h)
- (V.2) Indication de la classe environnementale de réception CE : mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
- (X.1) Dates de visites techniques
- (Y.1) Montant de la taxe régionale en Euro
- (Y.2) Montant de la taxe pour le développement des actions de formation professionnelle dans les transports en Euro
- (Y.3) Montant de la taxe additionnelle CO₂ ou montant de l'écotaxe en Euro
- (Y.4) Montant de la taxe pour gestion du certificat d'immatriculation en Euro
- (Y.5) Montant de la taxe pour adossement du certificat d'immatriculation en Euro
- (Y.6) Montant total des taxes et de la redevance en Euro
- (Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

Communauté européenne

République Française
Ministère de l'Intérieur



Certificat d'immatriculation

[illegible]

2014DV88123

- (A) Numéro d'immatriculation
- (B) Date de la première immatriculation du véhicule
- (C.1) Nom, prénom et adresse dans l'Etat membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
- (C.2) Nom, prénom et adresse dans l'Etat membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
- (C.4) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
- (C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
- (D.1) Marque
- (D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
- (D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
- (D.3) Dénomination commerciale
- (E) Numéro d'identification du véhicule
- (E.1) Masse en charge maximale techniquement admissible seul pour les motocycles (en kg)
- (E.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'Etat membre d'immatriculation (en kg)
- (E.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat membre d'immatriculation (en kg)
- (F) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
- (G.1) Poids à vide national
- (G.2) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
- (H) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
- (J) Catégorie du véhicule (CE)

INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD 2. EMISSION AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS

1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE

3. VALABLE

DU Jour Mois Année

08/11/2014

31/12/2015

4. Code pays/Code assureur/numéro

F 218

00611882 G 0001

5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur

DJ-542-XF

6. Catégorie du véhicule *

A

7. Marque du véhicule

PEUGEOT

F : remorque PTAC < ou = 500 kg

8. Validité territoriale

Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cobx.org)

Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui est traité à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance

conformément aux lois de ce pays relative à l'obligation d'assurance. Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso

A B BG CY(1) CZ D DK E EST F FIN GB GR H I IRL IS L LT LV M N NL P PL RO S SK SLO CH

AL AND BIH BY HR IL ~~IR~~ MA MD MK MNE ~~RS~~ SRB(2) TN TR UA

(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.

(2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.

9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou de l'utilisateur du véhicule)

M. LAURENT PINEDA
8 RUE DES PRASLES
41100 SELOMMES

10. Cette carte a été délivrée par :

NEXX Assurance S.A.
Société Anonyme au capital de 16 182 000 euros entièrement versé
RCS Niort 403 329 519 - Code APE 6512 Z - Entreprise régie par le Code des Assurances
N° TVA Intracommunautaire FR 93 403 329 519
Siège social : Chaban de Chauray 79000 NIORT - Adresse postale : Chauray 79036 NIORT Cedex 09

Renseignements utiles : Bris de glace 2011 souscrit - franchise : Oui

A. AUTOMOBILE B. CAMION OU TRACTEUR C. CYCLES D. MOTO E. AUTOMOBILE OU AUTOCAR F. REMORQUE G. AUTRES

11. Signature de l'assureur

Original
Reproduction Interdite
Rat. 4575 (R6)

FC0020515